

6 Maart 1566 (1567.)

*Lettres du Prince d'Orenge, Conte de Hoochstrate et de la ville le VI<sup>e</sup> Mars 1566.*

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, Prince d'Orenge, Conte de Nassou, Catzenelleboge, Vianden, Dies, etc. Seigneur Baron de Breda, Diest, Grimbergen, Visconte d'Anvers et de Besançon, Gouverneur et Capitaine général pour Sa Majesté en ses pays de Bourgoigne, Hollande, Zélande et Utrecht, et Nous, Anthoine de Lalaing, Conte de Hoochstrate, Baron de Borssele et Sombreff, comme Gouverneur en particulier de ceste ville d'Anvers, et Nous, Marcgrave, Bourgmaistres, Eschevins et Conseil de la dicte ville d'Anvers, sçavoir faisons, comme ainsy soit que par noz lettres d'hier avons commandé et ordonné que les Capitaines, soldatz et gens de guerre qui estoyent assemblez alentour de ceste ville au village dict Outserweele se deussent retyrer de là, et ce nonobstant ilz se sont advanchez, comme entendons (après avoir fait semblant de retraicte,) de retourner au mesme lieu et y continuer leurs enrollemens, le tout en vilipende et désestime des placcardz de Sa Majesté, ensemble de ce que leur avons

---

(1) Aangehaald D. X, blz. 202.

commandé par nos dictes lettres, si est-il que avons ordonné aultresfois et ordonnons par cestes bien expressément et à certes de leur déclairer et commander, de nostre part, qu'ilz se ayent à départir du lieu où présentement ilz se tiennent, en-dedens deux ou trois heures après la déclaration de cestes, sans y retourner, et aussy qu'ilz se ayent à garder de faire aux villaiges icy alentour aucune assemblée ou enrollement, et ce sur l'indignation de Sa Majesté, et, en cas de reffus ou contravention, leur déclairer que, pour le service de Sa dicte Majesté et de ceste ville, serions constraint d'user de forces contre eulx, comme contre désobéissans. Ainsy faict en la dicte ville d'Anvers, soubz nostre nom et cachet armoyé de noz armes, le sixiesme jour de Mars l'an mil cinq cens soixante-six, ce que aussy moy soubzscript ay soubzsigné par commandement exprès de mes dicts Seigneurs Marcgrave, Bourgmaistres, Eschevins et Conseil de la dicte ville d'Anvers. Soubzsigné : GUILLAUME DE NASSAU, ANTHOINE DE LALAING, A. GRAPHEUS.

Collationnée à l'originèle minute, est trouvée  
accorder par moy,

A. GRAPHEUS. (1)